



Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices

## **Informations aux bénéficiaires de contributions de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande**


### **Soutiens financiers aux organisateurs de manifestations / événements annulés ou reportés à cause du coronavirus**

Suite aux mesures prises par le Conseil fédéral et le Gouvernement cantonal pour lutter contre la propagation du coronavirus, de nombreuses manifestations ou événements sont annulés, restreints ou reportés. Il peut en résulter des difficultés financières qui peuvent être importantes pour les organisateurs et les artistes concernés, car de nombreuses charges sont engagées, voire incompressibles, indépendamment de la réalisation de la manifestation.

Bien consciente de ces difficultés, même si les situations peuvent être très différentes selon les cas, la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande a pris les dispositions suivantes :

- Les montants décidés en commission sont / seront versés dans leur intégralité (sous réserve de conditions exprimées dans la décision d'octroi).
- Les montants versés ne feront pas l'objet d'une demande de remboursement. Toutefois, il sera tenu compte des frais effectifs payés lors d'une demande future. Dans ce cas, le montant des contributions accordées non engagé devra faire l'objet d'une rubrique au passif du bilan, lors du bouclage des comptes.
- Pour les manifestations et/ou événements reportés dans leur intégralité, le bénéficiaire d'une contribution en informera la Commission de répartition avant leur réalisation, le montant accordé pouvant être reporté intégralement pour l'édition suivante.
- Pour les manifestations et/ou événements qui couvrent une saison, chaque cas sera analysé avec bienveillance et souplesse lors de l'examen des futures demandes, cela en tenant compte des frais engagés et des autres soutiens obtenus.

### Contact du secrétariat de l'organe de répartition neuchâtelois

 032 931 14 04

@ ne@entraide.ch

Le Locle, le 19 mars 2020